

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 4 novembre 2014**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) Mme AKPINAR-ISTIQAM, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme POLONCEAU, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (4) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM), M. BERTHIER (représenté par Mme AKPINAR-ISTIQAM), Mme GAUTHIÉ (représentée par Mme MARTIN-GENDRE), Mme LECOMTE-LEGRAND (représentée par Mme GINDRE).

Membres excusés : (2) Mme AVENA, Mme TROUWBOST.

Date de convocation : 24 octobre 2014

**Délibération n° : 71-2014**

**Objet : Microcrédit – convention de partenariat avec Parcours Confiance**

Le CCAS de Dijon anime une action générale de prévention et de développement social sur son territoire.

Il propose dans ce cadre un accompagnement social individualisé en direction des personnes seules et couples sans enfant à charge, qui se trouvent en situation de précarité.

Considérant que les aides financières qu'il attribue ne peuvent constituer des leviers suffisants pour accompagner sur le plan financier de façon efficace certains projets d'insertion, le CCAS a souhaité, depuis 2001, développer l'usage des prêts.

Au delà des allocations versées sous condition de remboursement, sans intérêts, par le CCAS lui-même, le développement du micro-crédit personnel a été une priorité depuis 2001. Bien que le partenariat établi à ce titre avec le Crédit Municipal n'ait pas été totalement satisfaisant quant au coût des crédits et au suivi des dossiers, ce sont néanmoins 8 à 10 projets en moyenne qui ont pu être accompagnés chaque année.

Venant se substituer au dispositif précédemment mis en place avec l'appui du Crédit Municipal, le partenariat aujourd'hui proposé avec Parcours Confiance a vocation à élargir la palette d'outils dont dispose le CCAS en ce domaine en bénéficiant d'un dispositif sécurisé, accompagné et offrant toutes les caractéristiques d'un prêt bancaire classique.

Parcours Confiance, association liée à la Caisse d'Épargne et de Prévoyance, propose des micro-crédits personnels depuis 2007. Conventionnée avec 35 structures en Bourgogne, l'association a financé depuis 2008 près de 1300 micro-crédits (430 en 2013).

Les prêts accordés portent sur des sommes comprises entre 300 et 3 000 € (2 000 € en moyenne) pour une durée de 6 à 36 mois. Le taux pratiqué (fixe) est celui du livret A (1,2 % actuellement), sans frais, sans assurances. 50 % des micro-crédits sont garantis par le Fonds de Garantie Sociale (FGAS). Le bénéficiaire doit faire l'objet d'un accompagnement social et ne pas être éligible à un crédit classique. Seulement 30 % des demandes font l'objet d'un rejet.

A noter que le taux pratiqué par le Crédit Municipal était de 5,40 %, dont 0,96 % à la charge de l'emprunteur et 4,44 % bonifié par le CCAS. L'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) propose quant à elle des taux à 9 %. Le produit proposé par Parcours Confiance est donc à la fois adapté aux capacités contributives du public accompagné par le service social et moins coûteux pour le CCAS.

La convention annexée à la présente délibération présente de façon détaillée les conditions d'admission au prêt et les engagements réciproques des partenaires.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- approuvent le principe d'un partenariat du CCAS avec l'association Parcours Confiance ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée en séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :  
Préfecture : 1  
Registre : 1  
DISH : 1  
Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

**PUBLIÉ LE - 5 NOV. 2014**

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le:

17 NOV. 2014

